



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

Janvier
2014 - 479
Tirage : 84 exemplaires



Prochaines réunions
LES DIMANCHE 19 JANVIER
ET 2 FEVRIER 2014, DE 9 H 30 A 11 H 30

Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat
2 – Jeu-Concours 2014
3 – Agenda - Petites annonces
4 - Nouveaux tarifs bpost - Programme Luxembourg 2014
5 – Dossier : Le Conseil de l'Europe (suite 1)
12 - Réalisation inter-membre du 19 janvier 2014

□ □ □ □ □

En direct du Secrétariat,

Nous voilà repartis pour une nouvelle année, je vous souhaite beaucoup de bonheur et une bonne santé.

Je tiens particulièrement à souhaiter un prompt rétablissement à nos membres qui ont eu des soucis de santé en 2013.

Les nouveautés philatéliques belges sont importantes, préparez votre tirelire, elle va en prendre un coup.

Il y a toutefois un moyen moins couteux pour s'amuser philatéliquement : les timbres oblitérés ou les thématiques.

Le secrétariat met tout en œuvre pour vous aider à réaliser vos collections.

Venez nous rendre visite, les conseils sont gratuits ainsi que vos annonces dans notre flash.

Votre Secrétaire
W. Cloquet



Jeux Concours 2014

4e épreuve - 5 points par réponse exacte.

SENIORS.

- 479.1 Evocation de la fête des Rois Mages
a) N° du Timbre ?
- 479.2 Fragment du panneau central du retable Blandin
a) N° du timbre ?
- 479.3 Une flamme
a) Sujet la Noël
b) L'oblitération la plus ancienne + 10 points

JUNIORS.

- 479.1j Evocation de la fête des Rois Mages
a) N° du Timbre ?

□ □ □ □ □

A remettre ou renvoyer pour le 2 février 2014 au plus tard à
Mme Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

□ □ □ □ □

Bonne et Heureuse année pour 2014.

□ □ □ □ □

Réponses à la 2ème épreuve :

- 477.1 a) 1^{er} janvier 1928
b) Alphonse XIII
- 477.2 a) Pont en fer
b) Début des travaux 1860
c) Fin des travaux 1863.

Points de la deuxième épreuve et rectification des points de la 1^{ère} épreuve

DENIS V.			5 points
LAMBERT C.			5 points
BOSSE J-CI.	15 points	25 points	40 points
FLAMAND Chr.	15 points	25 points	40 points
LAMBERT M.	15 points	25 points	40 points

□ □ □ □ □

RAPPEL

Si vous n'avez pas renouvelé votre cotisation (10,00 €) pour 2014, ceci est votre dernier Flash !!

Soit lors de notre réunion ou par virement : Dernier délai le 5 janvier 2014.

N° de compte : IBAN BE84 0010 0348 0659



Dimanche 12 janvier 2014, de 8,30 à 17 heures 30

Bourse des Collectionneurs

Salle J. Stelandre, rue Jules Watteeuw (Blanc Four) à F 59223 Roncq

55 exposants - Entrée libre

□ □ □ □ □

Dimanche 26 janvier 2014, de 8,30 à 13 heures 30

22ème bourse cartes postales

Salle asbl Ogy Sport, place des Combattants à 7862 Ogy

Vieux papiers - Livres anciens - Entrée gratuite

□ □ □ □ □

Samedi 1er février 2014, de 9 à 16 heures

15ème bourse philatélique

Salle « Cercle des Œuvres », rue de la Closière, 46/48 à

6224 Wanfercée-Baulet - derrière l'église

Entrée gratuite - Petite restauration - Parking en face de l'église

□ □ □ □ □

Petites annonces

Nous avons l'opportunité de vous présenter des offres intéressantes, avant la mise en vente aux enchères sur EBay, à savoir :

- Une bonne collection du Grand-Duché de Luxembourg, (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières cotée en 2004 à 2043 €, prix demandé : 300,00 €
- Une bonne collection de Suisse jusqu'en 2002 (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières), cotée en 2004 à 3483 €. Prix demandé : 400,00 €
- Une bonne collection du Vatican (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières), cotée en 2004 à 1705 €. Prix demandé : 200,00 €.
- Une belle collection du Canada en album de luxe (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières). Prix demandé : 200,00 €.

C'est collections peuvent être examinées par les membres intéressés lors de nos réunions avec une demande préalable au président, téléphone 02 384 34 98 ou GSM 0494 17 12 13.

o o o o o

Membre 545, recherche pour compléter son album de quelques timbres de Belgique, mais avec une belle oblitération : les n° 9, 12,13, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 29, 36, 37, 39, 40, 51, 66, 80, 94, 95, 99, 382, 383, 398, 410, 437 (BL 6), 592 B, 677 A, 679 A, 724 C, 724 E, 724 D, 792 à 794 (BL 27), 795 à 797 (BL 28).

o o o o o

Cotisation

Pour 2013 la cotisation est de 10,00 € à verser sur le compte du C.P.B.

n° IBAN : BE84 0010 0348 0659

o o o o o

NOUVELLES DE BPOST

Hausse de 3 centimes d'€ du timbre-poste.

A partir du 1^{er} janvier 2014 et à l'achat de dix unités ou plus, un timbre-poste destiné à un envoi normalisé en Belgique coûtera 0,70 € au lieu de 0,67 € actuellement.

Le tarif à l'unité reste fixé à 0,77 € en 2014, indique bpost.

Pour les envois normalisés internationaux, le tarif passe de 1,03 à 1,07 € pour l'Europe et de 1,14 à 1,29 € pour le reste du monde à l'achat de 5 timbres minimum.

Les tarifs unitaires internationaux de 1,13 et 1,34 € passent respectivement à 1,17 et 1,39 €.

o o o o o

Cotisation

Pour 2014 la cotisation est de 10,00 € à verser sur le compte du C.P.B.

n° IBAN : **BE84 0010 0348 0659.**

ATTENTION, si vous n'êtes pas en règle, ceci est votre dernier Flash

o o o o o

Luxembourg - Programme des émissions en 2014.

- 11/03 Les 50 ans de la LASEP
Les 50 ans de la ligue HMC
Les 100 ans de la FNEL
Les 80 ans de la Fédération des Sociétés Philatéliques du Luxembourg, FSPL (Bloc)
Les 100 ans de la Croix-Rouge
Feuillet « distributeur automatique de billet de banque ».
- 08/05 Le 50^e anniversaire de l'ouverture de la Moselle à la navigation grand gabarit
Les élections européennes
Europa, les instruments de musique
20^e anniversaire de l'inscription des vieux quartiers et des fortifications de la ville de Luxembourg sur le site du patrimoine de l'UNESCO.
- 23/09 Le sol cet espace vital (grand prix POST Luxembourg)
125^e anniversaire du décès de Samuel Hirsch
100^e anniversaire du décès de Marie Speyer
125^e anniversaire de la naissance de Nikolaus Hein
Il y a 100 ans, début de la Première Guerre Mondiale
Les légumes d'antan – les fleurs, dont un timbre SEPAC.
- 02/12 Le déménagement de l'Université de Luxembourg à Esch-Belval
Le timbre ATM (Self post)
La série de bienfaisance : les voitures d'antan
Noël 2014.

o o o o o

Conseil de l'Europe - suite 1

Oblitérations des sessions de l'Assemblée Parlementaire Européenne à Strasbourg

La mise en place, le 1er janvier 1958, des deux nouvelles institutions de la "Petite Europe", la Communauté Economique Européenne (C.E.E. ou Marché Commun) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (C.E.C.A. ou Euratom) entraîna également la création d'une nouvelle Assemblée, chargée du contrôle de ces nouveaux exécutifs, qui donna le nom d'Assemblée Parlementaire Européenne. Celle-ci, nous l'avons dit, se substitua à l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) et absorba ses fonctions.

L'Assemblée Parlementaire Européenne (A.P.E.) a tenu sa session constitutive le 19 mars 1958 à Strasbourg.

Une très grande animation régnait ce jour à Strasbourg, et plus particulièrement à la Maison de l'Europe. Ce fut le pavoisement des grandes occasions. La Radiodiffusion, la Télévision, les Actualités, les gardes mobiles en tenue de gala, rien ne manquait à la fête, sauf pour nous philatélistes le cachet spécial qui eut commémoré cette session historique !

Aussi, le " vieux " cachet du type R.P. auquel revient l'honneur de dater philatéliquement l'événement, est-il pour nous, philatélistes européens, d'une importance capitale. Il ne sert en effet que très peu.

Lors de cette Session Constitutive, qui s'est tenue du 19 au 21.3.1958, il n'existait pas encore d'enveloppes à en-tête officiel, pour la simple raison qu'il fallut commencer à l'Assemblée à se donner un nom. Seul le papier à lettre portait l'attache des trois communautés (CECA, CEE, CEEA).

Nous ne connaissons que les deux souvenirs philatéliques suivants, avec les deux oblitérations à la date historique du 19.3.58.



OH 2



OH 2a

OH 2 - Enveloppe illustrée avec l'oblitération 19.3.58 du Bureau temporaire de la Maison de l'Europe, type R.P. "

OH 2a - Idem, avec la flamme " Siège ", illustrée par Strasbourg R.P.

NB : La flamme " Siège " de ce jour (19.3.58) est assez rare car elle ne fut utilisée que durant quelques heures, en raison d'une défection de la machine. L'empreinte à date, normalement ronde, avait pris en effet une forme ovale.

L'Assemblée Parlementaire Européenne a tenu jusqu'à ce jour toutes ses sessions à Strasbourg. Un nouveau bâtiment a été construit dans le complexe que forme la Maison de l'Europe pour abriter ses services.

Voici quelques dates des sessions qui ont eu lieu :



AP 1



AP 2

AP 1 - Enveloppe officiel avec oblitération de la " Première Session " (13-14.5.58), cachet type R.P. 1.

AP 2 - Idem, " Session de juin 1958 " (21-27.6.58), avec vote sur le siège des institutions européennes, les principales villes retenues étant Bruxelles - Strasbourg - Milan. (cachet type R.P. 1)

AP 3 - Idem, " Session d'octobre 1958 " (21-24.10.58) cachet type R.P. 1.

AP 4 - Idem, " Session de décembre 1958 " (15-17.12.58), cachets type R.P. 1 et R.P. 2.

AP 4a - Idem, lettre recommandée avec timbres Europa.

AP 5 - Idem, " Session de janvier 1959 " (7-15.1.59) cachet types RP 1 et RP 2.

AP 5a - Idem, lettre recommandée avec timbres Europa.

Les griffes apposées sur les enveloppes, et qui sont visible sur les reproductions AP 1 et AP 2, sont des griffes de garantie, destinées à authentifier l'oblitération. Elles servent également à justifier la date de l'oblitération. (*voir le texte Flash 478 page 9*)

Les premiers timbres de service du Conseil de l'Europe.

En 1958, neuf ans donc après la signature de son statut à Londres, le 5.5.1949 et la Session Inaugurale de son Assemblée Consultative à Strasbourg, le 10.8.1949, le Conseil de l'Europe fut doté de ses propres timbres de service.

Heureuse nouvelle, en vérité, pour nous, philatélistes. Mais nous ne doutions pas que les émissions de ces premiers timbres européens allaient nous causer tant d'aventures et de tracas pour pouvoir faire figurer ces timbres oblitérés sur enveloppes officielles dans nos collections.

Que s'est-il donc passé depuis le 14 janvier 1958, premier jour d'émission du timbre n° 1, 35 francs, Cathédrale de Rouen surchargé " Conseil de l'Europe " ?

Ce jour-là, après une suite de conversations téléphoniques entre le Conseil de l'Europe, les P.T.T., la Fédération des Sociétés Philatéliques Françaises et la Chambre Syndicale des Négociants en Timbres-Poste, le Conseil de l'Europe mit à la disposition de la Fédération des Sociétés Philatéliques et de certains négociants, environ 15.000 enveloppes à en-tête, moyennant une contribution de 10 franc par pièce, au bénéfice du " Fonds des Personnes Déplacées ".

Ces enveloppes furent munies du timbre n° 1 et reçurent la flamme spéciale " 1er jour " à une étoile du type IV. (*voir Flash 478, page 8*)

A l'époque, dans les journaux philatéliques, nous avons pu lire les commentaires suscités par cette " répartition " d'enveloppes des plus hasardeuses. Il faut toutefois distinguer les raisons pour lesquelles on renonça à renouveler cette expérience en octobre 1958.

Les timbres de service du Conseil de l'Europe ne peuvent être oblitérés que s'ils affranchissent le courrier officiel, c'est-à-dire s'ils sont collés sur une enveloppe à en-tête officiel de cette institution.

Or, quelques éditeurs d'enveloppes " 1er jour ", après avoir reçu un certain nombre d'enveloppes à en-tête officielle le 14.1.58, pour commémorer le 1er jour du timbre à 35 francs, n° 1, transformèrent celles-ci, après oblitération, en enveloppes illustrées, ce qui mécontenta aussi bien les P.T.T. que le Conseil de l'Europe dupés. De plus, les nombreuses réclamations qu'il reçut de philatélistes mécontents qui n'avaient pas eu droit au partage, c'est-à-dire de participer à la répartition du 14 janvier 1958, n'incitèrent guère le Conseil de l'Europe à récidiver quelques mois plus tard. Il fut donc décidé pour l'émission, les 10, 11 et 13 octobre 1958, des timbres n° 2 - 3 - 4 (8, 20 et 35 francs) :

1) - Que le public et les marchands de timbres n'auraient droit qu'au cachet à main (type "Conseil " V et VII) pour recevoir l'empreinte du 1er jour d'émission, les timbres étant collés et présentés isolement sur des fragments de papier, sans illustration, ne dépassant pas de plus de 2 cm les bords du timbre.

Les spécialistes appellent aujourd'hui ces fragments, avec oblitération " 1er jour ", les « *Papillons de Strasbourg* ». a noter que l'empreinte du cachet à main du type " Conseil " n'existe pas avec les dates des 10, 11 et 13.10.58 sur enveloppe officielle. L'usage du cachet à main pour affranchir le courrier officiel avait été interdit. Méfiez-vous des faux ou des falsifications éventuelles ; il est établi qu'aucun courrier avec cachet à main daté des 10, 11 et 13 octobre 1958 n'a été expédié par le Bureau temporaire. Le timbre n° 1 n'a jamais été admis à l'oblitération, présenté isolé, ou apposé sur fragments.

2) - En dehors du courrier administratif expédié par le Secrétariat Général, seuls les députés siégeant dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe (10e Session de l'Assemblée Consultative, 2e partie, 10-18.10.1958) avaient le droit de poster du courrier à l'aide d'enveloppes officiels. Ces plis recevaient la flamme spéciale " 1er jour " type VI, qui avait cette fois trois étoiles (au lieu d'une seule, le 14.1.58). Une boîte postale fut installée à cet effet dans l'hémicycle, gardée en permanence par un huissier et vidée périodiquement par un agent des P.T.T..

Enfin, le personnel du Conseil de l'Europe fut autorisé à poster, à titre de souvenir, deux enveloppes officiels par jour d'émission, que le service du courrier, après un contrôle très strict, remit pour affranchissement au Bureau temporaire. Le personnel des P.T.T. eut également le droit de poster quelques enveloppes officiels.

Caractéristiques des timbres de service n° 1 à 4.

Indiscutablement, il existe deux types de chaque valeur. Pour les timbres du type II, si on les place sous la lampe de Wood, le papier devient nettement phosphorescent. C'est là l'unique moyen de les distinguer, les deux types existant aux mêmes dates dans les mêmes nuances de teinte et de papier.



Timbre de service n° 1.

35 francs, Cathédrale de Rouen, avec surcharge typographique " Conseil de l'Europe " sur deux lignes.

Timbre dessiné par Spitz, gravure de Cottet.

Ce timbre, sans surcharge, fut classé "le plus beau timbre de France 1957".

Impression en taille douce réalisée par les Ateliers du Boulevard Brune, Paris. En vente au guichet du Bureau de poste temporaire pendant les Sessions de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg, à partir du 14.1.58, et à la Recette Principale à Paris.

Tirage : 1.040.000 exemplaires

Il fut retiré de la vente le 11.10.58.

Les différents types :

N° 1 35 F. Type 1 : rose-carmin et lie de vin. Papier mat à la lampe de wood.

N° 1a 35 F. Type II : rose-carmin et lie de vin. Papier phosphorescent à la lampe de Wood.

NB. : *En général la nuance et le gommage de 1958 est légèrement plus claire.*

N° 1 D Surcharge oblique ou déplacée.

N° 1 E Surcharge épaisse, en général le 2ème timbre de la feuille.

Timbres de service n° 2, 3, et 4.

Timbres définitifs du Conseil de l'Europe.

Dessin et gravure de Decaris.

Impression en taille douce, réalisée par les Ateliers du Boulevard Brune, Paris.

En vente au guichet du Bureau temporaire de Strasbourg pendant les Sessions de l'Assemblée Consultative et à la Recette Principale à Paris.

1er jour d'émission :

N° 2 8 francs le 10.10.58

N° 3 20 francs le 11.10.58

N° 4 35 francs le 13.10.58



N° 2 8 F. Type I, violacé, orange et bleu. Papier mat à la lampe de Wood.

N° 2a 8 F. Type II, idem. Papier phosphorescent à la lampe de Wood.

N° 3 20 F. Type I, bistre, jaune et bleu. Papier mat à la lampe de Wood

N° 3b 20 F. Type I, idem, avec chiffres blancs.

N° 3a 20 F. Type II, idem. Papier phosphorescent à la lampe de Wood.

N° 4 35 F. Type 1, brique, rouge et bleu. Papier mat à la lampe de Wood.

N° 4a 35 F. Type II idem. Papier phosphorescent à la lampe de Wood

Oblitérations officielles sur enveloppes à en-tête du Conseil de l'Europe avec une sélection des principales dates à retenir et des principaux affranchissements philatéliques.

L'étude des oblitérations et des affranchissements du Conseil de l'Europe est l'un des chapitres les plus passionnants de la collection « Europe ». pour éviter un texte explicatif compliqué, la documentation sera accompagnée de nombreuses pièces photographiques, numérotées dans l'ordre chronologique.

Il est utile de savoir que :

- a) - les flammes type IV et VI n'ont servi que les jours d'émission des timbres de service.
- b) - seuls les cachets à main type " Conseil " V et VII furent utilisés pendant les sessions de l'Assemblée Consultative pour oblitéré les timbres n° 1 à 4.
- c) - en dehors des Sessions de l'assemblée Consultative, le courrier est transporté à la Recette Principale de Strasbourg R.P., où il est oblitéré avec la flamme type " Siège ", voir photo n° 1, EO et IV ou, à défaut avec l'un des cachets type R.P., ce qui constitue l'exception.
- d) - lors des Sessions ou des Conférences autres que celles tenues par l'Assemblée Consultative durant lesquelles fonctionne le Bureau temporaire à la Maison de l'Europe, le courrier officiel du Conseil de l'Europe est en principe oblitéré à ce Bureau temporaire.